

Les soignants et les enseignants seront mieux servis

CONDITIONS DE TRAVAIL Les professionnels valaisans de la santé vont voir leur salaire augmenter en moyenne de 150 francs par mois. Le corps enseignant du primaire et du CO bénéficiera de nouveaux moyens.

PAR FABRICE.ZWAHLEN@LENOUVELLISTE.CH



INFOGRAPHIE LE NOUVELLISTE

Au plus fort de la pandémie de Covid-19, la population suisse a démontré son soutien au personnel soignant, par de longs moments d'applaudissements. Des gestes symboliques qui, trois ans plus tard, peinent à se matérialiser tangiblement. Dans la majorité des cantons suisses, les profes-

sionnels de la branche ont rêvé d'une augmentation, sans la percevoir. Après avoir accordé l'ensemble du renchérissement, fin 2022, soit 2,8%, l'Etat du Valais a choisi de poursuivre sur sa ligne. «Nous passons de la parole aux actes», a lancé, hier en conférence de presse, Mathias Reynard, chef du Département de

la santé, des affaires sociales et de la culture. Avec un investissement de 42 millions de francs jusqu'à fin 2025, le canton a pris le taureau par les cornes, refusant d'attendre encore trois-quatre ans la mise en œuvre par les Chambres fédérales du deuxième volet de l'initiative «pour des soins infirmiers forts», acceptée en vo-

tation en novembre 2021, qui ne devraient pas intervenir avant 2027.

«Nous vous avons compris»

Le gouvernement a choisi de donner un signal fort à une profession où la majorité du personnel est usée, lessivée mais, fort heureusement, tou-

Une augmentation de 150 postes prévue dans l'enseignement

Le monde hospitalier ne sera pas le seul à bénéficier d'une revalorisation. Celui de l'enseignement aussi. Selon une étude, les conditions salariales des profs valaisans fluctuent énormément. Si elles sont «bonnes» en ce qui concerne le collège, «elles ne sont pas si mal au cycle et en arrière du peloton au primaire», résume Christophe Darbellay, conseiller d'Etat. Le Département de l'économie et de la formation a donc ciblé ses mesures. Les enseignants du primaire (de 32 à 30 périodes) et du CO (de 26 à 25) vont ainsi travailler un peu moins en présentiel. Cette mesure doit permettre, à terme, la création de 150 emplois à temps plein (110 au primaire et 40 au CO). Pour les élèves, le nombre de cours demeurera identique. «Les troubles, les ruptures psychologiques et les problèmes de comportement se multiplient. Le métier d'enseignant

s'est complexifié. Ses missions et exigences demandent plus de moyens et de temps», estime Christophe Darbellay. Les tranches horaires attribuées à la médiation scolaire et le budget de la formation continue des enseignants seront augmentés. Au secondaire II, les fonctions de proviseur, d'adjoint et de chef de section seront réévaluées. Ces mesures coûteront 29,74 millions de francs, dont 21 millions à l'Etat, le reste aux communes. Elles doivent «permettre au Valais de quitter, en comparaison cantonale, l'arrière du peloton en matière de conditions salariales et sociales», indique Christophe Darbellay. Avec ces annonces, le canton veut se montrer plus attractif pour de futurs enseignants, qui choisiraient de suivre leur formation sous nos latitudes et ensuite d'y enseigner. Qu'ils soient Valaisans ou non.

jours passionnée par son métier. Avec une hausse moyenne des salaires de 150 francs par mois, limitée aux personnes gagnant moins de 120 000 francs par an, le geste du canton se veut autant une valorisation pécuniaire que morale. Une façon de dire aux 3200 salariés de l'Hôpital du Valais, qu'ils soient infirmiers, techniciens en radiologie ou physiothérapeutes: «Nous vous avons compris.» Soixante EPT seront créés entre 2024 et 2025 à l'Hôpital du Valais (HVS). Des améliorations des conditions-cadres avec la mise en œuvre d'une convention collective de travail (CCT) pour les soins de longue durée

et une réduction de l'écart salarial entre le personnel soignant des EMS et CMS, avec celui de l'HVS, figurent également dans le pipeline. «Il est également essentiel d'agir aujourd'hui, en pensant à la santé de toute la population.» «Avec nos partenaires, nous travaillons sur ces mesures depuis plus d'un an», explique Mathias Reynard, satisfait de voir le Valais jouer les pionniers. «A partir de 2026, les assureurs, les institutions et les hôpitaux devront aussi prendre leurs responsabilités. La part du canton sera dégressive dès cette année-là», résume-t-il, bien conscient qu'il devra encore convaincre dans ce dossier.